



La CITES lâche les requins

Les parties rejettent la décision du comité d'inclure le requin taupe à l'Appendice et confirment le refus d'actions similaires pour d'autres espèces de requins, telles que le requin marteau hammerhead, le requin océanique et l'aiguillat commun

Doha, Qatar - 25 Mars 2010: Au cours de leur session plénière finale, Les états Parties de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ont, lors d'un vote serré, décidé de modifier une décision antérieure du comité en faveur de la surveillance et de la régulation du commerce du requin taupe.

Dans la même décision, ils ont également confirmé le rejet de propositions similaires de protection du requin marteau, du requin océanique et de l'aiguillat commun (saumonette)

“Ce revirement, qui confirme l'abandon du requin taupe aujourd'hui par la CITES est profondément regrettable, tout comme la décision antérieure de ne pas réguler le commerce d'espèces également menacées telles que le requin-marteaux,” a déclaré Heike Zidowitz, présidente de la Shark Alliance, et tête de la délégation de cette dernière à Doha. La Shark Alliance est une association regroupant les scientifiques européens spécialistes des requins.

“Cet échec laisse les espèces les plus vulnérables et les plus surpêchées sans aucune défense face au commerce international et à la pêche sauvage.”

Contact Presse

Agence Rendez Vous RP

Stéphanie Gentilhomme

Email: stephaniegentilhomme@rendezvous-rp.com

T : 01 45 41 13 20

P : 06 84 61 62 68

